



Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées

Le 8 avril 2013

Pratiques exemplaires de gestion

Les insectes pollinisateurs sauvages et domestiques jouent un rôle vital dans la production agricole et l'environnement. Plusieurs agriculteurs, notamment ceux cultivant le maïs, utilisent des semences traitées avec des insecticides pour protéger leurs cultures contre les insectes parasites. Certains insecticides, tel que les néonicotinoïdes contenant de la nitroguanidine, peuvent être toxiques pour les insectes pollinisateurs. Dépendant d'un certain nombre de facteurs, les semis peuvent causer l'émission de poussières de pesticides dans l'air, ce qui pose un risque pour les insectes pollinisateurs qui sont exposés à ces poussières.

Les pratiques exemplaires de gestion énumérées ci-dessous permettent de réduire le risque d'exposition des insectes pollinisateurs aux poussières de semences traitées, plus particulièrement les abeilles.

Tel un coffre à outils, ces pratiques exemplaires de gestion offrent différentes options permettant de réduire les risques pour les insectes pollinisateurs; certaines pratiques peuvent cependant ne pas être applicables dans toutes les situations.

Sachez où se trouvent les ruches

L'échange d'information et la collaboration entre les agriculteurs, les responsables des semis et les apiculteurs au sujet du calendrier d'ensemencement et de l'emplacement des ruches peuvent aider à réduire le risque d'incidents touchant les abeilles. Cette communication peut permettre aux apiculteurs de s'assurer que les ruches sont situées en amont du vent au moment des semis ou abritées derrière des brise-vents, et que les abeilles ont accès à des sources d'eau potable. Elle peut aussi donner l'occasion aux apiculteurs de protéger ou de déménager temporairement leurs ruches, lorsque cela est possible.

Le saviez-vous?

Les abeilles peuvent butiner jusqu'à 5 km de la ruche. Les abeilles sont actives le jour, lorsque la température est supérieure à 13 °C. D'autres insectes pollinisateurs, par exemple les bourdons, peuvent butiner quand la température est inférieure à 13 °C.

Les conditions météorologiques peuvent modifier l'exposition des insectes pollinisateurs

Les insectes pollinisateurs peuvent être exposés à de la poussière libérée par les semences traitées et transportée dans l'air ou déposée sur les cultures et sur les mauvaises herbes en fleur, sur le sol et à la surface des sources d'eau. Comme le temps très sec et venteux peut favoriser le transport des poussières et l'exposition à celles-ci, il est important de surveiller les conditions environnementales et de ne pas semer dans de telles conditions.

Autant que possible :

- Évitez de semer par temps venteux ou très sec.
- Tenez compte de la direction du vent afin d'éviter de semer si des abeilles butinent dans le champ à ensemercer et dans les environs lorsque le vent souffle dans cette direction.
- Supprimez les mauvaises herbes en fleur dans le champ à ensemercer pour ne pas attirer des abeilles butineuses.

Évitez de produire de la poussière en manipulant des semences traitées

Respectez les pratiques exemplaires suivantes pendant la manipulation et le chargement des semences traitées :

- Assurez-vous que les semences traitées et leur enrobage sont de haute qualité : les semences devraient être propres et l'enrobage devrait bien y adhérer.
- Manipulez les sacs avec soin durant le transport, le chargement et le déchargement afin de réduire l'abrasion, la production de poussières et les déversements accidentels.
- Évitez de charger et de nettoyer le semoir près de ruches d'abeilles, de cultures, de mauvaises herbes en fleur ou de haies.
- Versez lentement les semences dans le semoir pour ne pas y transférer les poussières contenues dans le sac.
- Ne secouez pas les sacs vides au-dessus du semoir pour éviter d'y laisser tomber des poussières ou des débris.

Entretenez votre semoir

Il est important d'utiliser un semoir qui réduit au minimum les risques de déversement accidentel et d'émission de poussières, et de suivre le mode d'emploi fourni par son fabricant.

- Suivez le mode d'emploi fourni par le fabricant du semoir et tenez-vous au courant des nouvelles pratiques d'utilisation.
- Veillez au nettoyage et à l'entretien régulier du semoir.
- Envisagez s'il le faut l'installation de déflecteurs afin de réduire l'émission de poussières dans l'air et les dépôts de poussières en dehors des zones traitées.
- Les lubrifiants facilitant l'écoulement des semences peuvent avoir une influence sur l'émission de poussières pendant les semis; suivez attentivement leur mode d'emploi.

Respectez les pratiques exemplaires de nettoyage et d'élimination des déchets

Prenez soin de nettoyer le semoir après chaque utilisation et respectez les exigences provinciales et municipales en matière d'élimination des déchets :

- Enterrez les semences déversées ou exposées et les poussières; ne les laissez pas à la surface du sol.
- Éloignez les semences traitées et les poussières des eaux de surface.
- Éliminez de façon appropriée les restes de poussières et de semences traitées se trouvant dans le semoir (jetez-les, par exemple, dans un contenant, puis utilisez un aspirateur pour éliminer la poussière dans la trémie).
- Ne laissez pas de sacs vides ni aucun surplus de semences traitées dans les champs ni dans l'environnement.
- Participez aux programmes de récupération des sacs de semences lorsqu'ils sont offerts.

Protégez les insectes pollinisateurs tout au long de la période de végétation

Les abeilles récoltent du pollen, du nectar et de l'eau de différentes sources pouvant être contaminés par des résidus de pesticides. Par exemple, les abeilles récoltent du pollen et du nectar sur des cultures et des mauvaises herbes en fleur ou encore de l'eau provenant de mares ou de sols humides dans le champ ou à proximité.

- Évitez de contaminer les plantes, les sols et les sources d'eau fréquentés par les abeilles.

- Assurez-vous que les abeilles ont toujours accès à une source d'eau potable.
- Fournissez aux insectes pollinisateurs un habitat favorable (composé, par exemple, de luzerne, de trèfle, de fleurs sauvages) à l'écart des champs cultivés.

Signalez tout cas suspect d'intoxication aux pesticides chez des insectes pollinisateurs

Pour signaler un cas suspect d'intoxication aux pesticides chez des insectes pollinisateurs en 2013, contactez le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec au 1-866-381-1717.

Vous pouvez aussi joindre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada au 1-800-267-6315.

Portez toujours un équipement de protection individuelle pour manipuler des semences traitées

Portez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié et évitez de vous exposer à la poussière.

- Portez l'EPI approprié, tel qu'indiqué sur l'étiquette du sac de semences et sur celle du produit utilisé pendant la manipulation de semences traitées. L'EPI peut comprendre des pantalons longs, une chemise à manches longues, une combinaison, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur.
- Évitez de vous exposer aux poussières lorsque vous manipulez des semences traitées, notamment en ouvrant ou en vidant les sacs de semences traitées, pendant leur chargement ou lors des semis, ainsi que durant le nettoyage du semoir et l'élimination des déchets.

Renseignements connexes

Pour obtenir de l'information sur les meilleures pratiques qui contribuent à réduire les risques d'effets nocifs pour les insectes pollinisateurs pendant la pulvérisation de pesticides, veuillez consulter la fiche de renseignements intitulée « *Protection des pollinisateurs et pulvérisation responsable des pesticides* ».